

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MAI 2019
N°41/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE SIX MAI,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER, B. ZANNI

PROCURATIONS : T. PROCACCI à J. CHAÏB

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CREDITS SCOLAIRES – ANNEE 2019/2020

Madame Sylvie CHABANY, adjointe à l'éducation et à la jeunesse, conformément à l'avis de la commission éducation jeunesse du 28 février 2019 propose au conseil municipal la répartition suivante des contributions versées par la commune dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires.

Classe de découverte :

- La commission propose de répartir la somme de 5000 €, affectée aux projets de classes de découverte, entre les 2 groupes scolaires, au prorata du nombre d'enfants par établissement qui partent en séjour, dans la limite de 20 € par enfant et par jour.

Participation familles pour le ski

- 2,60 € sont demandés aux familles par enfant et par sortie

Crédit éveil école maternelle : 565 €

Noël école maternelle

- Spectacle 850 €
- Crédit Noël 350 €

Spectacle école

- Spectacle (par école) 268 €

Fournitures scolaires :

- Crédit par enfants 33,30 €
- Crédit global par enfant 10,30 €
- Crédit livres écoles primaires par enfant 10 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le 13/05/19 SLO

ID : 038-213800717-20190506-D190506__6-DE

- Crédit photocopies école maternelle 175,75 €
- Crédit applications numériques (par école) 50 €

Le crédit par enfant est utilisé pour les besoins spécifiques de chaque classe.
Le crédit global est utilisé pour l'achat de tout matériel ayant une utilité pour l'école (consommables informatiques, matériel pour les fonctions de direction...).

Les crédits alloués au titre des « fournitures scolaires » ne seront pas versés aux coopératives scolaires mais gérés en direct par la mairie qui paiera les fournisseurs sur factures après visa des enseignants.

Fournitures Rased (Réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficultés)

Une somme de 300 € est allouée à « l'enseignante E ». Elle intervient dans chaque école, pour aider les enfants qui ont des besoins spécifiques. Chaque école reçoit la somme de 100 € qui sera utilisée par cette enseignante pour du matériel adapté.

Pour mémoire, une somme est également allouée à la commune de Claix, où se situe l'école de rattachement de la psychologue scolaire du Rased.

Sylvie CHABANY propose au conseil de valider cette proposition

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la répartition des crédits scolaires pour l'année 2019/2020.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 9 mai 2019.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

